

**PROJET ASSOCIATIF et POLITIQUE**

**C.A.D.E.S.  
COORDINATION DES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE**

**POLE DE DEVELOPPEMENT  
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
DU PAYS DE REDON**



**CADES**

Pôle de développement de l'Économie Sociale  
et Solidaire du Pays de Redon - Bretagne Sud

**Sommaire**

- I - ORIGINE DU PROJET (p.2)
- II - LES VALEURS DU PROJET (p.2)
- III - LES MISSIONS (p.4)
- IV - LES PARTENAIRES (p.6)
- V - LES AXES DE TRAVAIL (p.10)
- VI - SUIVI ET EVOLUTION DU PROJET (p.12)

## **I - L'ORIGINE DU PROJET**

L'association la CADES a été créée en 1996 à l'initiative de divers acteurs de l'économie sociale du territoire du Pays de Redon.

Dès 1995, plusieurs acteurs du territoire ont constaté l'importance des emplois créés par différentes structures (de la culture, de l'insertion, de l'animation, du sportif, de la solidarité internationale).

Ils ont ainsi décidé d'agir pour :

- montrer le poids de ces structures dans le développement du territoire
- rendre visible leur travail afin d'acquérir une plus grande reconnaissance et légitimité auprès des habitants, des collectivités et des partenaires
- créer un pôle "d'ingénierie" pour lier très concrètement le développement de l'économie sociale et solidaire avec le développement local du pays de Redon

L'objectif était alors de regrouper les acteurs de l'économie sociale engagés pour valoriser et promouvoir leur rôle et leur impact dans le développement économique et social du territoire du Pays de Redon.

### La CADES devient pôle de développement de l'économie sociale et solidaire en 2008

Elle est reconnue, par la région Bretagne, comme étant un regroupement des acteurs qui se reconnaissent dans les valeurs de l'ESS. Cela signifie que la CADES existe par la volonté d'une diversité d'acteurs qui s'organisent localement pour porter un projet.

Le pôle couvre le territoire correspondant au bassin socio-économique du Pays de Redon, échelle cohérente par sa taille critique suffisante et la proximité qu'elle permet, ce qui n'exclue pas des réflexions à d'autres échelles territoriales.

Les modes de gouvernance et de gestion des pôles sont assurés par les acteurs locaux de manière collective. A ce titre le pôle est piloté par un collectif composé de plusieurs structures et d'individus dans un cadre collectif formalisé (association).

## **II - LES VALEURS DU PROJET**

### **1. Définition de l'économie sociale et solidaire**

Article 1 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) :

"L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3° Une gestion conforme aux principes suivants :

a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;

b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées ..."

## 2. Interprétation par la CADES

- L'ESS veille à l'égalité entre les hommes et les femmes.
- L'ESS veille et agit pour que soient assurés tous les besoins vitaux des personnes.
- L'ESS contribue au développement personnel des personnes et des groupes sociaux. Elle apporte du bien-être et du bien-vivre ensemble.
- L'ESS prend soin de la nature et des ressources qu'elle offre.
- L'ESS se caractérise par la bienveillance, le travail sur soi (*individu ou structure*) – la mise en adéquation entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre.
- L'ESS se caractérise par un esprit de solidarité et de coopération entre les acteurs.
- L'ESS se caractérise par une approche globale et dynamique de la société, par des actions de développement local qui chaque fois que possible offre de la transversalité entre champs d'activités.
- L'ESS veille à l'équilibre entre l'action et la réflexion

L'objectif premier de l'ESS est de démocratiser l'économie en plaçant l'humain au cœur afin que chaque femme et homme dispose du nécessaire pour vivre correctement et pour préserver les futures générations. C'est aussi aller au-delà des besoins vitaux : accéder au bien-être par la relation, la culture et les arts, l'épanouissement dans son activité.

De manière générale, les organisations de l'ESS répondent à des besoins mal ou non satisfaits par le marché et/ou l'Etat, en garantissant une place aux citoyens/usagers/clients-"consomm'acteur" dans la construction de la réponse à leurs besoins par la relation de proximité et la participation. Cette réponse peut impacter les membres de ces organisations mais également la collectivité dans son ensemble, on parle alors d'utilité sociale et sociétale. Elles veillent donc à prendre en compte toutes les parties prenantes sur la base de principes démocratiques. Ces pratiques les amènent à hybrider les ressources économiques (marchandes, non-marchandes et bénévoles) afin de pérenniser l'organisation, de garder leur autonomie et ainsi assurer la continuité de la réponse aux besoins. Elles sont donc fortement impliquées dans le développement économique local en créant de la richesse non exclusivement monétaire.

### **3. Les statuts et secteurs type de l'ESS**

L'économie sociale et solidaire regroupe principalement 4 familles :

- les mutuelles
- les coopératives
- les associations
- les nouvelles formes d'entrepreneuriat, notamment celles disposant de l'agrément ESUS (entreprises solidaire d'utilité sociale)

Des exemples d'activités et de thématiques portés par l'ESS :

- la lutte contre l'exclusion et l'insertion par l'activité économique
- l'épargne solidaire
- le commerce équitable
- la consommation responsable
- le développement durable
- les services à la personne
- l'éducation populaire
- la culture et l'art
- l'action sociale
- l'agriculture paysanne

## **III - LES MISSIONS**

La CADES a pour objet d'animer un pôle de compétences et de solidarité, représentatif de l'économie sociale et solidaire, sur une entité territoriale, le Pays de Redon.

### **1. Les missions transversales**

La CADES est un pôle de développement de l'économie sociale et solidaire de Bretagne.

A ce titre,

L'ambition de la CADES est de

- Rassembler des entreprises, des femmes et des hommes du territoire qui s'unissent autour de valeurs fondamentales de solidarité, d'égalité et de démocratie
- Etre les développeurs d'un modèle social et économique du territoire où l'humain est au cœur des actions produites.

- Etre un espace ouvert de coopération, structurant et guidant pour soutenir l'innovation, la création, le développement, les transitions et l'expérimentation.

#### La CADES se dote de 3 missions :

- Développer l'emploi et l'entrepreneuriat en ESS

Soutenir la création d'activités et d'entreprises innovantes / Favoriser la consolidation et la croissance des entreprises de l'ESS / Assurer un suivi et soutenir la vie des entreprises

- Conduire des projets collectifs entre structures

Soutenir une économie locale et durable / Favoriser la transition écologique et économique des territoires / Favoriser l'innovation socio-économique par les citoyens

- Développer une culture de l'ESS

Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens (et les jeunes en particulier) à l'ESS / Développer une culture de l'engagement et de l'entrepreneuriat en ESS / Construire et expérimenter des outils pédagogiques

## **2. La mise en œuvre**

### Principe de subsidiarité

Les missions sont déterminées et mises en œuvre dans un principe de subsidiarité. La CADES intervient en complémentarité de ce que font les acteurs du territoire, en particulier ceux de l'ESS. Elle ne va pas sur les champs qu'ils occupent déjà, sauf à les renforcer.

La place de la CADES dans la mise en place des actions est analysée en fonction du territoire. Ces complémentarités se travaillent localement dans le cadre d'un partenariat, pouvant être formalisé, entre les acteurs concernés.

### Principe de démarche ascendante (ou d'auto-organisation)

La mise en œuvre des actions résulte de choix effectués par les acteurs de la CADES selon :

- le contexte local : besoins du territoire, environnement économique et social, services existants, territoires urbains/ruraux...,
- la dynamique d'acteurs locaux : de l'ESS (suivant leurs attentes, envies et compétences, le stade d'avancement et l'histoire du pôle) et des collectivités (en fonction de leur niveau d'implication et leurs attentes vis-à-vis du pôle...).
- les moyens disponibles (humains et financiers) : les missions étant équilibrées selon le territoire, le pôle ne pouvant tout faire, le plan d'actions traduit des priorités en termes de services et de ressources, il doit être atteignable et correspondre aux moyens humains et matériels dont elle dispose. A travers le plan d'actions, la CADES veille à mettre en

application les valeurs fondamentales de solidarité, d'égalité, de démocratie : Ressources Humaines, gouvernance, choix et conduite des projets.

#### La CADES agit à travers 4 fonctions :

- L'animation territoriale

Identifier, mobiliser et mettre en réseau les acteurs / Assurer une veille, repérer les besoins et enjeux non satisfaits sur un territoire (plateforme Innovation sociale) / Faire émerger et soutenir des idées d'actions et de projets (avec les acteurs du territoire) / Informer, sensibiliser, conseiller, orienter / S'inscrire dans l'écosystème territorial (de l'économie classique, de l'ESS, des politiques publiques, de l'éducation et de la formation) / Porter les préoccupations, les idées et les projets collectifs des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics, des acteurs socio-économiques du territoire,

- L'impulsion - expérimentation

Impulser des actions et des projets (priorités) / Evaluer le potentiel et la pertinence des actions et projets identifiés (vérifier l'opportunité, diagnostics – études) / Identifier les porteurs / Construire des partenariats opérationnels

- Le développement et l'innovation sociale

Accompagner la pérennisation des actions, outils et projets / Conduire des études de préfiguration de projets / Intégrer de nouveaux outils structurants : formations à l'émergence, incubateurs etc.

- La gestion et le portage

Le développement de projets économiques ou d'entreprises portés par le pôle pour une période déterminée (phase de démarrage, structuration du portage par un autre acteur / Le développement d'outils structurants) pour lesquels le pôle peut en être le porteur permanent si cela est conforme à ses missions et si l'outil dispose de financements propres.

## **IV - LES PARTENAIRES**

Le développement de l'ESS passe par sa structuration en réseaux afin de mutualiser des démarches, construire des stratégies communes, rendre visible ses actions, porter les valeurs et les pratiques de l'économie sociale et solidaire auprès des acteurs socio-économiques, des pouvoirs publics et de la société civile.

Au niveau territorial, l'enjeu est de renforcer la coopération entre acteurs locaux de l'ESS de secteurs différents. Cette démarche de structuration souhaitée par les acteurs de l'ESS et soutenue par des pouvoirs publics, doit être construite conjointement par les partenaires locaux. La CADES est ouverte aux autres territoires (Bretagne, France, Europe...). Elle

recherche les coopérations avec les collectivités locales et le monde des entreprises «traditionnelles».

La CADES agit donc en complémentarité des différentes parties-prenantes (acteurs et réseaux) existantes.

## **1. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire**

### **1.1. Les adhérents**

Les adhérents de la CADES sont la raison d'être du projet de l'association. Par leur adhésion, ils prennent part à sa mise en œuvre et à son évolution.

Ce sont des structures représentantes de la diversité de l'ESS. Elles ont chacune des spécificités historiques, organisationnelles et économiques. Les structures adhérentes peuvent cependant être regroupées comme suit :

- Structures employeuses (de 10 à 200 salariés) majoritairement dans le secteur marchand.
- Structures employeuses (de 10 à 200 salariés) majoritairement dans le secteur non marchand.
- Entrepreneur(e)s.
- Structures employeuses (de 1 à 9 salariés)
- Structures non-employeuses.

Les adhérents peuvent également être des personnes physiques (voir IV.4.)

### **1.2. Les pôles ESS de Bretagne**

Depuis 2008, avec la co-construction de la politique publique de l'ESS en Bretagne, 16 pôles sont créés et 3 sont en préfiguration.

La CADES, avec l'aide de la CRESS Bretagne, participe à la structuration du réseau des pôles ESS de Bretagne.

Des rapprochements avec un ou plusieurs pôles sont envisageables dans la limite où ceux-ci ne remettent pas en cause le territoire d'actions du pôle qui correspond à la zone d'actions ou zone de mise en œuvre des projets par le groupe d'acteurs qui le pilote.

### **1.3. Les chambres régionale de l'ESS (CRESS)**

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Bretagne est l'outil mutualisé que se sont donnés les réseaux régionaux de l'ESS, associatifs, coopératifs et mutualistes, pour animer le développement de l'ESS dans notre région.

C'est un partenaire naturel de la CADES pour la mise en oeuvre de différentes actions ESS sur les territoires et pour l'animation du réseau des pôles en Bretagne.

A ce jour, il n'a pas de relations partenariales avec la CRESS des Pays de la Loire. La CADES se donne la possibilité d'en construire un, le cas échéant.

#### **1.4. Les Fédérations**

Au niveau sectoriel (« familles » et secteurs d'activités), les fédérations, unions ou « têtes de réseaux », sont des acteurs agissant sur les territoires au service de leurs adhérents. Les travaux de mutualisation de la réflexion, des expériences, de production de la connaissance dans leurs domaines d'actions, de relais vers les interlocuteurs des niveaux nationaux et européens sont complémentaires avec le travail de terrain des pôles.

La CADES se donne la possibilité de réfléchir à des actions conjointes et à approfondir ce types de relations.

## **2. Les collectivités territoriales**

Le Pays de Redon étant situé à cheval entre 2 régions (Bretagne et Pays de la Loire) et 3 départements (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan), des partenariats ont été établis entre des différentes collectivités territoriales et la CADES.

### **2.1. Les régions**

La CADES coopère avec la Région Bretagne au travers de la stratégie régionale de l'ESS. Une convention-cadre définit le périmètre du partenariat Région-pôle ESS depuis 2008 (voir IV.5.).

A ce jour, il n'a pas de relations partenariales avec la Région Pays de la Loire. La CADES se donne la possibilité d'en construire, le cas échéant.

### **2.2. Les départements**

La CADES coopère avec le Département d'Ille-et-Vilaine au travers de sa politique de développement de l'ESS. Une convention-cadre définit le périmètre du partenariat du Département-pôle ESS (voir IV.5.).

A ce jour, il n'a pas de relations partenariales le Département du Morbihan et le Département de Loire-Atlantique. La CADES se donne la possibilité d'en construire, le cas échéant.

### **2.3. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**



La CADES coopère avec la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) dans le cadre de ses compétences économiques. Une convention définit le périmètre du partenariat de la CCPR avec la CADES (voir IV.5.).

## **2.4. Les communes**

Le Pays de Redon regroupe 31 communes. La CADES n'a pas de relations partenariales avec les communes du territoire.

La CADES se donne la possibilité d'en construire, le cas échéant.

## **3. Les partenaires locaux**

Afin de favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire auprès des autres secteurs de l'économie, la CADES travaille avec différents partenaires locaux (structures ou organismes) privés ou parapublics sur des actions précises.

Dans le cadre de l'offre locale d'accompagnement à la création d'activité, le pôle ESS coopère étroitement avec le Groupement d'intérêt public du Pays de Redon (GIP), la Maison de l'emploi du développement de la formation et de l'insertion du Pays de Redon (MEDEFI), les chambres consulaires, la BGE.

## **4. La société civile**

La CADES travaille et soutient les citoyens du Pays de Redon, agissant individuellement ou à travers d'organisations formelles (associations et autres statuts) ou informelles, et se reconnaissant dans les valeurs et les pratiques de l'économie sociale et solidaire.

Cette collaboration peut se formaliser par l'adhésion individuelle, ou bien par des actions précises.

Le Conseil de développement du Pays de Redon, en tant qu'instance de démocratie participative du territoire, est l'organisation référente en la matière. Une convention structure les relations partenariales.

## **5. Conventions**

### **5.1. Conventions-cadre**

Des conventions-cadre précisent les modalités des soutiens financiers socles et complémentaires, ressources financières de la CADES.

Les financements socles sont assurés par des subventions publiques et les cotisations des acteurs ESS pour assurer les missions des pôles, et les financements complémentaires publics ou privés par des projets ou prestations.

Le financement socle permet d'assurer ses missions de base (socles) telles que définies par l'ensemble des partenaires. Ce financement permet à minima la prise en charge d'un ETP (charges comprises) et des coûts de fonctionnement de la structure. Ci-après, la répartition du temps de travail pour la conduite des missions socles : Gouvernance locale (instances pôles) et dynamique régionale (réseau des pôles) – 10-15% ; Les 3 missions – 70-80% ; Gestion administrative et financière, RH – 10-15%

La CADES a signé des conventions-cadre avec :

- La Région Bretagne, pour le soutien du développement et de la structuration de l'économie sociale et solidaire sur le Pays de Redon.
- Le Département d'Ille-et-Vilaine, pour le soutien des missions du pôle mises en oeuvre par la CADES sur le Pays de Redon.
- La CCPR, pour le soutien des missions du pôle mises en oeuvre par la CADES sur le Pays de Redon.

## 5.2. Autres conventions

La CADES a formalisé ses relations avec le Conseil de développement du Pays de Redon en établissant une convention. Cette convention a pour objectif de mutualiser nos compétences et nos réseaux respectifs pour renforcer nos actions et développer des projets communs.

## V - LES AXES DE TRAVAIL

La stratégie de la CADES poursuit l'objectif suivant :

### **Renforcer et Développer l'Economie Sociale et Solidaire du Pays de Redon**

Cet objectif est poursuivi au travers de 6 axes de travail (par ordre de priorité) :

- 1) **Accompagner les coopérations, créatrices de dynamiques**, pour construire des ponts, source de développement, entre les entreprises de l'ESS et les acteurs du territoire :
  - mettre en réseau par des rencontres thématiques et ciblées
  - accompagner la structuration de nouveaux projets collectifs (gouvernance, méthodologie)
  - former aux modes de gouvernance démocratiques

- développer les nouvelles formes de travail collectif sur le territoire
  - outiller le bénévolat
- 2) **Inscrire l'économie sociale et solidaire dans la création d'activité** pour développer l'offre, l'emploi et l'innovation sociale en économie sociale et solidaire sur le territoire avec les partenaires du territoire et de l'ESS :
- accueillir et rediriger les porteurs de projet
  - soutenir et valoriser des réseaux de compétences (nouveaux arrivants, demandeurs d'emploi, personnes en transition)
  - décliner le propulseur TAG sur le Pays de Redon
- 3) **Etre le partenaire de l'économie sociale et solidaire identifié** pour consolider la participation et la reconnaissance de l'ESS dans les projets de territoire :
- développer une complémentarité avec les collectivités territoriales
  - structurer les relations avec les acteurs du développement territorial
- 4) **Soutenir l'innovation sociale dans les structures existantes** pour favoriser la consolidation, l'entraide et la croissance des entreprises de l'ESS sur le territoire :
- développer l'appartenance à l'ESS
  - favoriser l'interconnaissance par des rencontres thématiques et ciblées, selon les différents types de structures de l'ESS du Pays de Redon
  - sensibiliser et accompagner aux modes de gouvernance démocratiques
  - soutenir les actions d'entraide entre pairs (co-accompagnement / co-développement)
  - sensibiliser et accompagner à la reprise-transmission en SCOP
- 5) **Sensibiliser à l'économie sociale et solidaire sur le Pays de Redon** pour favoriser l'appartenance et mieux faire connaître la culture de l'ESS, ses pratiques, ses objectifs auprès de l'ensemble des citoyens du territoire (jeunes, salariés ESS, salariés "classique", grand public) :
- organiser des rencontres, des réunions d'information et de découverte de l'ESS
  - organiser des actions de formations collectives
  - représenter tous les courants de l'économie sociale et solidaire
- 6) **Valoriser l'économie sociale et solidaire** pour soutenir l'image dynamique du territoire :
- recenser et valoriser l'historique et les pratiques novatrices des acteurs du territoire
  - démontrer l'impact de l'économie sociale et solidaire sur le territoire
  - expliquer les spécificités de l'économie sociale et solidaire du territoire
  - communiquer

## **VI - SUIVI ET EVOLUTION DU PROJET**

Le présent projet sera soumis à révision et évaluation régulièrement et selon les besoins par l'association la CADES en sollicitant la participation des différents partenaires.